



Edito

ÉTÉ OU PAS, LES MAUVAIS COUPS PLEUVENT

Cet été 2021 a été marqué par les annonces catastrophiques du gouvernement en date du 12 juillet. La propagande distillée ce jour-là, pendant que de nombreux salariés étaient ou se préparaient à partir en congés payés, a été vécue comme un véritable coup de massue. Des restrictions et obligations partout et des droits élémentaires quasiment nulle part. D'un état de droits, nous sommes passés à un état d'obligations et de devoirs qui font suite aux différentes mesures sécuritaires et totalitaires qui perdurent depuis plusieurs années. Ils décident à quelques-uns et nous devons obéir en masse. Le code du travail, les droits individuels et collectifs ont fini de voler en éclats. Ce n'est plus tenable.

Pour autant, un mouvement social est apparu et c'est un fait inédit pendant une période estivale. Un mouvement qui en dit long sur la colère qui s'exacerbe depuis longtemps. Elle est certes différente de ce que nous connaissons depuis des années. Elle est ciblée sur une seule revendication à priori, elle est socialement hétérogène, elle est familiale et intergénérationnelle, elle est multiculturelle et culturelle, et toutes les composantes de la société sont présentes.

Alors oui, une minorité de membres de l'extrême droite est présente. Cela veut-il dire que la masse des manifestants défilera derrière leur banderole ? Celle-ci a d'ailleurs été repoussée

par un collectif de soignants lors des derniers rassemblements. Cela veut-il dire que puisque l'UD appelle, nous adhérons aux thèses qu'ils défendent et que nous défilons avec eux ? Celles et ceux qui peuvent penser ça méprisent notre positionnement. Je pense que nous sommes dans un déni de réalité concernant la ou les revendications, les mobilisations. Et je pense également que plus nous serons nombreux, plus nous discuterons sans inquisition avec les participants et plus nous pourrions convaincre pour la suite.

Parce que la suite existe en même temps que la revendication actuelle. Nous sommes dans la revendication immédiate d'une partie de la population. Et les salariés, les retraités, les chômeurs, la jeunesse forment cette population. Le carreau cassé actuel est le pass sanitaire et une autre société, qui redonne des droits, vient de fait. Nous devons prendre conscience que des choses se créent dans ces mobilisations. Un collectif de soignants et de pompiers vient de voir le jour autour de certains camarades. L'idée est d'aller plus loin dans l'organisation des salariés. Des discussions ont lieu autour de la réforme de l'assurance chômage et des retraites mais nous sommes trop peu pour pouvoir multiplier nos discussions. C'est dommage.

.../...

Sommaire :

Edito - Été ou pas, les mauvais coups...	P. 1 & 2
Divers Congrès	P. 2
Psychologues mobilisés	P. 3
Macron déclare la guerre aux travailleurs	P. 4 à 7
Important - Communication du Bureau de l'UD	P. 8
Rappel Souscription UD	P. 8
Passé sanitaire : vers une dérive sociétale	P. 9 & 10
Moyen-Age ou XIXème siècle ?	P. 11 & 12



AGENDA

FORMATION SYNDICALE UD Programme 2ème Semestre 2021

- Niveau 2 - 1ère Partie : 11 au 15 Octobre
- Communication : 11 au 15 Octobre
- CHS-CT : 15 au 19 Novembre
- CSE Prise de Mandat : 22 au 26 Novembre

Pensez à déposer vos congés éducation un mois avant le stage et informez l'UD de votre participation.

Macron, sans le dire, a généralisé le pass à des millions de travailleurs. Nous avons les plus visibles comme les personnels des établissements de santé, les pompiers, les ambulanciers, les salariés des cafés, hôtels et restaurants. Mais nous n'avons pas mesuré que les travailleurs qui sont en déplacement comme dans les TP ou la construction, les commerciaux, les routiers (hors relais routier), tous ceux qui n'ont pas de restauration collective et qui ne veulent pas manger des casse-croûte tous les jours sont obligés d'avoir le sésame. C'est sans parler des activités sportives à partir de 12 ans dans un club, l'accès aux enceintes sportives, aux manifestations culturelles et associatives. Des millions de personnes, qui veulent avoir un peu de vie sociale, se contraignent à leur QR code.

L'accès aux structures de santé, aux EHPAD est soumis au pass. Un jeune camarade me disait qu'il se faisait vacciner pour pouvoir rendre visite à sa grand-mère, pour ne pas la laisser seule. Le débat que nous devons avoir est celui des libertés individuelles et collectives, comme nous avons pu l'avoir depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire et les mesures restrictives qui ont suivi et qui perdurent. Nous devons prendre de la hauteur et continuer notre combat contre ce système d'exploitation. Notre combat est contre le patronat et les gouvernements qui servent la soupe. Il ne faut pas oublier que les députés du département ont une nouvelle fois fait preuve de courage en votant tout des deux mains, comme d'habitude. Ils ont de lourds bilans dans la destruction de notre modèle social.

Comme l'a dit P. Martinez dans un entretien sur LCI mardi 24, je cite "Je soutiens les manifestations anti-pass sanitaire qui ont lieu depuis la mi-juillet et qui sont le résultat de l'addition de plusieurs "colères".

C'est bien de cela qu'il s'agit. Les colères sont là, à nous de les transformer en révoltes.

Bon courage, les Camarades, et préparons cette rentrée dès aujourd'hui.

Sébastien Martineau
Secrétaire Général



DIVERS CONGRES



~~CONGRÈS DE L'UNION LOCALE DE VIERZON~~

ANNULÉ

Le Congrès de l'UL-CGT de Vierzon se déroulera les :

ANNULÉ

MARDI 28 et MERCREDI 29 SEPTEMBRE
à Salle Madeleine Sologne à Vierzon.

CONGRES USR 18

Rappel

Le Congrès de l'USR-CGT 18 aura lieu les :

MARDI 12 OCTOBRE (journée)
et **MERCREDI 13 OCTOBRE (matin)** à
l'Espace Nelson Mandela à Saint-Germain du Puy.

Les sections ou syndicats ont reçu les différents documents (textes de congrès, organisation : délégués, candidats au Conseil Départemental et à la CFC, repas).

A bientôt.

Le Bureau USR

CONGRÈS DE L'UNION LOCALE DE BOURGES

Le Congrès de l'UL-CGT de Bourges se déroulera les :

JEUDI 14 et VENDREDI 15 OCTOBRE
à ***l'Espace Nelson Mandela à Saint-Germain du Puy.***

POURQUOI LES PSYCHOLOGUES SE SONT MOBILISÉS LE 10 JUIN 2021 DEVANT L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE ?

La précarité, l'épuisement professionnel, les effets délétères des nouvelles méthodes de management, la virtualisation des relations humaines, auxquels s'est ajoutée dernièrement la crise sanitaire sont autant de facteurs qui participent de la détérioration de la santé mentale des Français et par conséquent de l'augmentation de la demande de soins psychologiques.

Et pourtant, en parallèle, on assiste au démantèlement des dispositifs publics de soins : de plus en plus de fermetures de lits, des postes de soignants notamment psychologues non remplacés, pas assez de personnels pour faire face au nombre grandissant de demandes. Les Centres Médico-Psychologiques, pour les enfants comme pour les adultes, sont débordés. Certains types de prise en charge, bien que pertinents cliniquement, ne peuvent plus être proposés par manque de personnels et de moyens (thérapie de groupe, visite à domicile, séjour thérapeutique). Les conditions de travail des psychologues se dégradent : embauche sur emploi précaire, attaques sur la fonction FIR (temps de Formation Information Recherche, essentiel pour penser nos pratiques).

Dans le même temps, on oblige les Centres Médico-Psycho Pédagogiques pour les enfants et adolescents à réorienter leurs activités vers le handicap (cahier des charge ARS, arrêté du 10 mars 2021).

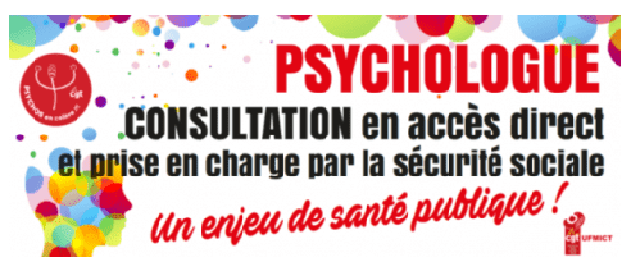
Des mesures ont été décidées par le gouvernement sans consulter les professionnels, pour prendre en charge des suivis psychologiques dispensés par des psychologues en libéral. Mais ces mesures sont loin de répondre aux besoins. Le remboursement ne concernera qu'un nombre limité de séances loin d'être suffisant pour s'engager dans un travail psychothérapeutique, prenant en compte l'individu dans sa complexité et sa globalité. Cette mesure ne concernera que les patients âgés de plus de 18 ans à 60 ans, présentant des troubles anxieux ou dépressifs. Qu'en est-il des personnes n'entrant pas dans

cet intervalle d'âge ? Qu'en est-il des patients présentant d'autres troubles psychiques ? Ces mesures contreviennent aussi à la liberté des patients de choisir leur thérapeute.

Lors d'une rencontre à l'ARS, la réponse donnée à nos interrogations sur le faible remboursement de la prise en charge psychologique en secteur libéral, fut que cette proposition n'est qu'une première étape. La deuxième étape serait un complément de remboursement par les mutuelles. Seules les personnes ayant les moyens d'avoir une mutuelle pourront alors bénéficier de soins.

Par la succession de toutes ces décisions, nous percevons que l'Etat se désengage de plus en plus de la prise en charge du soin de la population française. La santé publique, pourtant bien commun, devient une marchandise comme une autre, les patients deviennent ainsi des objets de soins. Les hôpitaux sont des entreprises où domine le discours capitaliste, celui de la rentabilité. L'individu se voit réduit à sa dimension cérébrale, plus le temps de prendre en compte son histoire, sa dimension affective, relationnelle, tout ce qui fait de lui un être singulier. Il s'agit de rationaliser les prises en charge, de privilégier les thérapies brèves, les molécules chimiques, de rééduquer, de faire rentrer le patient dans les cases préétablies par la politique sanitaire. C'est justement là où le bât blesse, les individus ne seront jamais les mêmes, alors ils résisteront toujours à la normalisation qu'on leur impose, en créant encore d'autres symptômes pour faire valoir leur valeur subjective. Standardiser le soin ne réduira pas bien au contraire les troubles psychiques mais ne fera que les accroître sans donner les moyens d'y répondre.

Défendre la pluralité et l'autonomie des pratiques et des méthodes dans les suivis psychologiques comme dans le traitement des troubles psychiques en général devient nécessaire, c'est le sens de la mobilisation du 10 juin et de celles qui viendront.





8 Place Malus
18000 BOURGES
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

MACRON DECLARE LA GUERRE AUX TRAVAILLEURS !

La CGT n'est ni pro ni anti-vaccin. Elle défend les principes du discernement, de l'évaluation, de l'analyse, du libre consentement et des décisions individuelles qui en découlent. Elle les respecte quelles qu'elles soient. La réflexion est souvent porteuse de conseils précieux.

Les annonces de Macron sont d'une violence extrême contre l'ensemble des travailleurs et notre modèle social, mais particulièrement contre le personnel soignant comme ceux qui travaillent au plus près des plus faibles et des plus fragiles.

Rendre coupable et responsable des potentielles mesures restrictives à venir les salariés du sanitaire, du médico-social et du social, qui se sont battus pendant des mois sans protection, sans moyens, au péril de leur vie, qui ont soigné coûte que coûte, qui ont obéi sans réticence est profondément abject, inhumain et méprisant, particulièrement par un président de la République.

Après avoir stigmatisé la jeunesse et son « inconscience » dire que la propagation du virus serait de la responsabilité de ces personnels est une pure escroquerie intellectuelle. Par le passé, les contaminations à l'hôpital se sont faites par les malades par manque de moyens, dont les tests, et une carence de personnel, de lits pour la prise en charge, et c'est toujours le cas. Des années de restrictions financières à l'hôpital

public, dans les EHPAD sont la cause de ces décès, qui dans la plupart des cas, auraient pu être évités si les établissements étaient ce qu'ils devraient être.

La vaccination n'est pas obligatoire mais elle l'est pour ces personnels. Les non vaccinés seront sanctionnés voire radiés de leurs fonctions et licenciés.

Comment peut-on accepter ça ?

Comment peut-on accepter et laisser faire de telles méthodes sachant que ce sont des personnes responsables, comme nous tous et peut-être bien plus, qu'ils connaissent les risques et que des protocoles sanitaires et de sécurité clairs existent partout ? Cette culpabilité est immonde, stigmatisante et inacceptable dans le pays des droits de l'homme.

C'en est de même avec le "Pass-vaccinal" qui porte bien son nom. C'est un cousin du "Pass" qui permet d'aller dans un parc d'attractions et d'accéder à toutes les activités, les hôtels, etc... Sauf qu'ici, il concerne la vie de tous les jours, il concerne toute la population, et même les enfants à partir de douze ans sans savoir pourquoi. Sans ce laissez-passer, cette autorisation de circulation, plus question d'aller dans un bar ou restaurant, dans un stade, une salle de spectacle ou un cinéma. Il ne sera plus possible de prendre l'avion, le bateau et, pire, le train pour aller voir ses proches.



ET que dire de l'obligation du "Pass" pour se rendre à l'hôpital, que ce soit pour une visite à un proche ou pire pour une consultation. L'hôpital public, sanctuaire de la garantie de soins pour tous quelle que soit la situation sociale, devient un lieu discriminant où les cas individuels différents seraient un frein et un refus à l'accès aux soins. Nous n'avons jamais connu ça dans notre pays. Peut-on, là aussi laisser des personnes en difficulté parce qu'elles pensent et agissent autrement que le diktat de la bien-pensance, de la pression politique et médiatique ? Battons-nous pour une réelle égalité de traitement partout et tout le temps. Ne nous laissons pas aveugler par la division.

De mémoire, il existe déjà des mesures autres que ce "Graal" comme la distanciation, le port du masque et le lavage de mains qui ont et continuent de faire leurs preuves. Ça ne posait pas problème voilà quelques mois et voilà que ce ne serait plus possible de faire avec ? Comprenez qui pourra ! A qui rapporte le crime des ventes de vaccins ? Que dire de l'inexistant débat sur les médicaments qui pourraient soigner plutôt que de rendre le vaccin obligatoire ?

A ce sujet, l'institut Pasteur de LILLE vient d'avoir l'autorisation au bout de six mois, de tester un suppositoire ancien contre le Covid. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ?

Un traitement contre la gale est efficace et l'Inde l'utilise depuis sa vague épidémique.

A entendre plusieurs chercheurs et médecins, pas des experts de pacotille, d'autres molécules sont efficaces. Alors pourquoi se focaliser sur les vaccins et qu'on ne vaccine pas en période d'épidémie ?

Cette conditionnalité pour certains, cette

sorte de contrainte pour d'autres, à pouvoir vivre presque normalement porte plusieurs noms : le racisme, la ségrégation ou encore l'apartheid. Et c'est ne pas être complotiste de dire ça, les mots ont leurs définitions, il faut simplement les regarder. Peut-on assimiler ce permis de vivre et de circuler à d'autres signes distinctifs ayant eu cours par le passé ici ou ailleurs ? On nous dit que nous sommes en guerre, c'est un conseil de défense et un conseil scientifique (de guerre) qui gèrent le pays en lieu et place du parlement, les préfets ont les pleins pouvoirs, à vous de juger.

La face de ces déclarations !

Macron ne s'est malheureusement pas arrêté à ces seules annonces. Comme attendu, il compte mettre en place sa réforme sur l'assurance-chômage à partir du 1^{er} octobre. Pour le patronat, il est urgent que ceux qui sont contraints de perdre leur travail puissent devenir une armée de réserve plus conséquente qu'actuellement et faire pression sur les indemnités en même temps que sur les salaires. Cette réforme inique va plonger des dizaines de milliers de chômeurs dans une précarité encore plus grande qu'actuellement. Les conséquences seront gravissimes et dévastatrices.

L'exemple de Macron qui dit qu'on ne doit pas gagner plus sans travail qu'avec un travail est tout simplement insultant et il nie le rapport entre travail et salaire. **Les privés de travail ne sont pas responsables de leur chômage, c'est le patronat le coupable.** La précarité n'est pas une fin en soi et les différents plans des différents gouvernements n'ont fait qu'accentuer ce maudit phénomène. Seul le travail bien payé, pas comme maintenant, permet de pouvoir vivre et de s'émanciper.

La réforme des retraites : une conquête sociale issue des luttes des travailleurs qu'il faut absolument détruire au profit des marchés financiers, c'est de ça qu'il s'agit pour Macron et le patronat, les capitalistes, quoi. Travailler plus longtemps, jusqu'à 64 ans est la première étape puisqu'il faudrait sauver le régime par répartition de cette manière ! Faire travailler les salariés plus est une vieille idée du patronat qui débute dès la mise en place de la Sécurité Sociale après guerre. Les jeunes devraient regarder les plus vieux se tuer au boulot tandis qu'ils seront dans la plus grande précarité.



Les mesures successives depuis trente ans d'allongement du temps de travail pour partir en retraite, n'ont rien donné de positif. Au contraire, elles ont affecté tant les finances du régime que les salariés qui sont partis : temps de travail plus long et baisse des pensions lors du départ sont les deux faces d'une même pièce. En parallèle, une majorité de Français veut partir du travail dès 58 ans. Cherchez l'erreur.

Pour que l'âge de départ soit validé, il doit passer devant le parlement lors du débat et du vote de la loi de finances de la Sécurité Sociale fin octobre. Pour autant, nous ne devons pas attendre la rentrée pour convaincre et mobiliser en masse. Nous devons commencer les discussions avec les salariés dès maintenant.

Ce que ne dit pas Macron, c'est que ça ne suffira pas et que le régime par points doit devenir la norme pour tous, pour les futurs retraités comme pour les retraités actuels. Rappelons-nous le coup de 2020 avec l'article 49-3 et le passage en force contre les manifestants et le débat parlementaire. Le système des retraites n'est pas en déficit chronique. Il est plombé par les exonérations de cotisations d'une grande partie de salaires, le sous-emploi, le chômage de masse, la faiblesse des salaires et des cotisations, quand elles existent.

Une jeunesse sacrifiée !

Concernant la jeunesse, Macron annonce pour les moins de 25 ans un "Revenu d'engagement pour les jeunes". C'est un versement de 500 € pour les jeunes sans emploi ni formation. Pourquoi pas, mais il y a un loup. Ils auront des devoirs et le principal sera la recherche active d'un boulot, c'est là que le patronat a joué sa partition. La recherche active sera sûr, selon leur propos, "les métiers sous tension". En clair, tous les métiers dans les secteurs qui ne trouvent pas preneur comme la restauration et les métiers de bouche, le bâtiment, les travaux publics, la logistique, le commerce. Nous pouvons faire le constat que ces secteurs ont une politique salariale au ras des pâquerettes, sans dispositif de formation continue et qualifiante, et quasi sans perspective de déroulement de carrière. Le travail sera obligatoire sous peine de radiation des droits. Nous pourrions assimiler ce dispositif à du travail obligatoire. Il répond aux revendications de la droite, de l'extrême-droite et d'une partie des socio-démocrates.

Pour finir, il nous a dit que tout allait bien pour l'économie, que la croissance repartait, que les plans de licenciement étaient en dessous des prévisions et qu'il s'occupait de la sécurité du pays. Bref, pourquoi s'alar-

mer quand tous les voyants capitalistes sont au vert ? La déconnexion est bien réelle.

Ce système d'exploitation capitaliste, la mondialisation, l'économie de marché et notre appartenance dogmatique à l'Union Européenne et à ces règles ultralibérales font de notre époque une des pires depuis presque 70 ans. Nous vivons depuis 40 ans dans une spirale régressive qui a vu les droits des travailleurs reculer au profit du camp d'en face. Nos conquies s'effondrent les uns après les autres sous le rouleau compresseur capitaliste avec des moyens financiers, politiques et médiatiques que nous n'avons pas, que nous n'avons jamais eus et que nous n'aurons probablement jamais.



Pour autant, nous avons des atouts que la plupart d'entre nous ignorons : **la force par le nombre, la force de conviction**, le pouvoir de bloquer l'économie, la conviction

qu'un autre modèle social et économique est possible et réalisable, la prise de contrôle des moyens de production, des services, et des services publics et enfin la volonté de se sortir de ces situations individuelles et de travailler pour l'intérêt général et le collectif. Pour cela, il suffirait d'ouvrir les débats, d'argumenter, de convaincre et le champ des possibles pourrait s'entrevoir. Il y a un espoir, saisissons-le.

La CGT a pour devise la double besogne : s'occuper du carreau cassé, de la feuille de paye et le changement de société. Pour cela, nous avons des revendications qui changent radicalement notre vision de voir l'avenir, qui donnent des perspectives pour un monde meilleur.

Macron nous a annoncé des mesures qui mécontentent une très grande partie des travailleurs. Nous devons nous mobiliser, tous ensemble, pour lui montrer comme au patronat, que nous ne sommes pas des moutons mais bien des loups en meute.

Il a dit que nous étions en guerre... Revenons en résistance, il en est de notre avenir et de celui de nos enfants. Ne laissons pas ce combat aux générations futures, il sera trop tard.

Prenons nos responsabilités maintenant.

Bourges, le 20 juillet 2021





Important

COMMUNICATION DU BUREAU DE L'UD

Le bureau extraordinaire du 23 août a décidé d'annuler l'Assemblée Générale de rentrée de l'UD initialement prévue le Mardi 7 Septembre dans la salle Marcel Paul à Bourges. Pourquoi ?

Nous avons interpellé les services de la préfecture par mails pour connaître les modalités d'organisation suite aux annonces de Macron le 12 juillet. Ils nous ont clairement expliqué que la tenue de l'AG, comme des différents congrès à venir, était soumise à la réglementation en vigueur pour l'application du pass sanitaire puisque nous étions dans des locaux hors du lieu de travail habituel et nous sommes plus de 49 participants.

Les repas étant prévus sur place, nous tombions sous la législation de l'accès aux restaurants avec un pass obligatoire pour tous, sans distinction du nombre de personnes à table.

Autre précision et pas des moindres, c'était à nous (ou à une entreprise de sécurité privée) de contrôler les QR code, via l'application sur nos propres téléphones. Nous devons désigner et tenir un registre avec les noms des camarades habilités au contrôle. Ils étaient responsables du bon déroulement des opérations et des suites s'il y avait un problème. L'organisateur était, bien évidemment, lui aussi responsable de la bonne application de ces mesures. Les deux étaient responsables pénalement.

Vous comprendrez bien que ces obligations vont à l'encontre de ce que nous disons et écrivons, à tous les niveaux dans la CGT, depuis les annonces de Macron.

Vous pensez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons pris cette décision et nous regrettons cette situation.

La Commission Exécutive du 10 Septembre fera le bilan de ces deux mois d'été et préparera les prochaines mobilisations. Des dates sont déjà en perspective pour le mois de septembre.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir nos fraternelles salutations.

Pour le Bureau de l'UD
Le Secrétaire Général - Sébastien Martineau

RAPPEL SOUSCRIPTION UD

Il reste un peu plus d'un mois pour proposer et «placer» les carnets de souscription de l'Union Départementale.

A ce jour, seulement 90 carnets sur les 972 répartis nous ont été réglés.

Nous insistons pour que toutes nos structures s'impliquent rapidement pour un tirage impératif le 18 OCTOBRE 2021

Pensez à apporter les billets vendus et invendus avant le 15 octobre (dernier délai)

Il s'agit d'un acte militant et nous savons pouvoir compter sur vous pour sa mise en œuvre et sa réussite.

Bon courage et salutations fraternelles.

La Trésorière de l'UD
Isabelle BERTRAND

Le Président de la CFC de l'UD
Michel CHOLLET

PASSE SANITAIRE : VERS UNE DÉRIVE SOCIÉTALE !

Le gouvernement, soldat du capital, nous impose une guerre d'usure psychologique. L'objectif est de déstructurer la société dans ses fondements et nous, la CGT, avec.

Diviser pour mieux régner

Cet adage, fort connu et utilisé, est l'arme dont font usage l'Élysée et son gouvernement pour nous affaiblir et nous asservir aux volontés des capitalistes. En effet, ils ne sont pas assez satisfaits de leurs précédentes manœuvres, et amplifient leur logique d'individualisation de la société.

Il importe de rappeler, encore et toujours, que les droits de chacune et chacun ne peuvent être défendus qu'ensemble, d'où la nécessité de placer l'intérêt général au centre et de ne jamais s'arrêter de lutter et surtout pas au prétexte d'intérêts boutiquiers et individualistes.

Et maintenant : le passe sanitaire !

Pour accéder à quoi que ce soit, il nous faut fournir un livret de « bonne conduite », car si au début le passe sanitaire indique que nous avons été vaccinés, ce qui constitue déjà une violation du secret médical, demain que contiendra-t-il ?

Depuis des années, le patronat se bat pour obtenir la reconnaissance du « savoir être » au travail, mais qu'est-ce que cela recouvre ? Cette notion de « savoir être », appelé « soft skills » en anglais, ne concerne pas les aptitudes à avoir au travail, dans le cadre exclusif de son travail. C'est la volonté de n'embaucher que des gens serviles, malléables à souhait.

Du passe sanitaire au livret ouvrier

Sous prétexte « d'action pour la santé », sous couleur de « protection sanitaire », va-t-on accepter le retour du livret ouvrier ? A quoi, en effet, rime l'instauration d'un livret juste pour dire que l'on est vacciné ? Nous sommes toutes et tous vaccinés contre toutes sortes de maladies, suivant notre métier ou autre, mais jusqu'à présent il ne fallait pas brandir un carnet de santé dans la vie courante, cela restait entre patients et médecins. Mais le retour du livret ouvrier c'est le pistage social que l'on réinstaure.

Jusqu'alors, quand on démissionnait d'un emploi ou qu'on acceptait une rupture conventionnelle, on n'avait pas à se justifier réellement vis-à-vis de ses futurs employeurs quant aux motivations de notre départ. Avec le livret ouvrier, nos différents employeurs pourront mentionner ce qu'ils veulent dessus, vrai ou faux, sans contrainte, et surtout nos éventuelles activités « subversives », comme l'appartenance à un syndicat. Voilà, à mon sens, l'enjeu de la lutte contre le passe sanitaire !

Un peu d'histoire pour étayer mon propos

Le 2 janvier 1749, Louis XVI par une lettre patente généralisait ce qui s'appelait le « billet de congé », ce qui obligeait les « compagnons » des métiers à s'en munir quand ils quittaient leurs maîtres pour un autre emploi. Le livret ouvrier fit sa première apparition le 17 août 1781, sous la pression des corporations et de la police. Il a été rendu obligatoire par Napoléon Bonaparte, alors 1^{er} consul, le 12 avril 1803, et servit de base de données ou plutôt de fil à la patte quant à la trajectoire professionnelle et personnelle des ouvriers. Faisant office de passeport, le livret ouvrier servait à contrôler les allées et venues d'une grande partie de la population sur le territoire, malheur à celui qui était pris sans, il était emprisonné pour vagabondage. Le patronat en usait et en abusait pour avoir de l'emprise sur les travailleurs, ainsi le travailleur qui n'obtenait pas la signature de son employeur au moment

de quitter son emploi n'avait aucune chance de trouver une place où que ce soit. Ce document inique ne fut supprimé qu'en 1890. Va-t-on attendre cent ans avant de mettre fin à ce bracelet électronique ?



Livret ouvrier d'Amable Stopin (1780-1860) © Irène Delage

Si les temps sont durs pour les luttes, ce n'est pas le moment de nous relâcher. Il est nécessaire, vital même, de rester mobilisés, même peu nombreux.

Soyons lucides

Ton passe
sanitaire
!!



C'est un
ordre !!!

La vraie priorité du moment pour les gouvernants n'est pas la vaccination, ils se fichent même qu'il y ait des morts. En 2018, 551 décès étaient liés au travail (La Voix du Nord/Le Figaro) seulement dans le secteur privé (les autos entrepreneurs, les agriculteurs et les fonctionnaires n'étant pas comptabilisés). Qu'ont-ils fait ? Rien ! La priorité de ce gouvernement c'est de faire entrer dans les mœurs le fait de produire un laisser passer pour tout, tout le temps, comme d'autres gouvernements avant avaient introduits dans la constitution l'état d'urgence.

Non content de cela, ils confient au patronat la responsabilité des contrôles, ces derniers jubilant de pouvoir fliquer les travailleurs. Et comme pour en rajouter plus, ceux qui feront les contrôles seront soit des précaires des sociétés de « sécurité », soit nos propres collègues, de quoi diviser encore plus le prolétariat.

Nicolas LEPAIN
Membre du Bureau de l'UD

& La maxime du mois &



**JE SUIS DE LA COULEUR
DE CEUX QU'ON PERSÉCUTE.**

ALPHONSE DE LAMARTINE

Moyen-Age ou XIXème siècle ?

Face aux attaques incessantes du patronat et de son bras armé, le gouvernement, on entend souvent des camarades dire « ils veulent nous ramener au Moyen-Age ».

Mais est-ce bien cette période de l'histoire qu'ils regrettent, ces patrons et autres parasites du capitalisme ?

Le Moyen-Age s'étend sur dix siècles (du Vème au XVème), période extrêmement longue dans l'histoire humaine. La société est, pour une immense majorité, composée de paysans. Mais les terres qu'ils travaillent ne leur appartiennent pas. Ils doivent au seigneur, en échange du droit de cultiver « ses » terres, loyer, services et partage des récoltes.



Les travaux des champs BnF

Certes, leur situation est difficile : les mauvaises récoltes certaines années engendrent disettes et famines, les grandes épidémies, les guerres déciment les populations. Mais beaucoup de petits seigneurs et chevaliers subissent les mêmes aléas.



*Machine de Watt.
Musée des arts et métiers Paris*

La bourgeoisie est quasi inexistante. Les richesses sont dans les mains des nobles qui les dépensent essentiellement dans les guerres et la religion. Il n'y a que très peu d'ouvriers qui travaillent en général

pour un artisan ou un commerçant, souvent à peine plus riche qu'eux.

On est donc dans une société totalement différente de la nôtre. Et ce n'est sans nul doute pas à ça que rêvent nos « chers » patrons.

La fin du XVIIIème siècle et surtout le début du XIXème voient un bouleversement brutal de la société.

Les bourgeois, ceux qui ont réussi à s'enrichir malgré le système corporatiste qui limite le développement de leurs activités, veulent des changements politiques et surtout économiques. La révolution, dont ils sont les vrais acteurs (ne l'oublions jamais), va répondre à toutes leurs attentes.

D'abord les 02 et 17 mars 1791, avec la loi d'Allarde (souvent improprement appelée « décret d'Allarde »). Cette loi met fin au corporatisme, et surtout instaure deux principes fondamentaux du capitalisme :

- la liberté d'entreprendre, c'est-à-dire de pouvoir créer librement une activité économique et d'exercer une profession
- la libre concurrence, système où chacun dispose de la liberté de produire et de vendre aux conditions qu'il souhaite. De plus, l'Etat doit respecter la neutralité économique et ne peut donc exercer lui-même des activités industrielles et commerciales d'une manière qui romprait l'égalité entre concurrents.

Une seconde loi va permettre l'essor du capitalisme que l'on peut qualifier de moderne : la loi Le Chapelier promulguée le 14 juin 1791, qui interdit tout groupement professionnel, que ce soit de gens de métier, les « maîtres », ou de leurs ouvriers et apprentis. En fait, elle vise essentiellement à empêcher les ouvriers de s'organiser et de constituer des syndicats. Largement et sévèrement appliquée, cette loi ne sera abrogée que le 21 mars 1884 avec la loi Waldeck-Rousseau autorisant enfin la création de syndicats.

Ce XIXème siècle est donc marqué par un développement industriel majeur dû en grande partie aux nombreux progrès technologiques. Jusqu'à la Révolution pratiquement, la production d'objets transformés est quasi exclusivement artisanale.

Le développement des machines fonctionnant à la vapeur et toutes les inventions technologiques vont permettre de produire en grande quantité dans des ateliers, manufactures, usines.

Il faut toujours plus de main-d'œuvre, et les paysans quittent en masse la campagne pour travailler à la ville dans des conditions épouvantables.



Photographie Fonderie vers 1901 Musée McCord

Salaires de misère, journées de 12 à 15h de travail, logements insalubres, accidents du travail fréquents, la vie est dure pour les ouvriers et leur famille. Pour faire face à certains aléas (maladie, accident), les ouvriers commencent à créer des caisses de secours mutuel. Les patrons, la plupart du temps laissent faire. Et même, pour éviter que ces caisses ne servent aussi de lieu de débats et de revendications, ils vont souvent créer leur propre mutuelle d'entreprise qu'ils financent en partie ; ainsi ils sont sûrs que ces caisses ne serviront qu'au secours et de plus, cela leur permet de « fidéliser » leur main-d'œuvre. En effet, quand l'ouvrier quitte l'usine, il perd la mutuelle. Tiens ! ça ne vous rappelle pas quelque chose ?

Ce XIXème siècle est marqué par l'absence de lois favorables aux ouvriers. Si les Conseils de Prud'hommes sont créés en 1806, ce n'est qu'en 1848 que tous les ouvriers deviennent électeurs et éligibles et que les conseils deviennent paritaires (autant de juges patrons que de juges ouvriers).

Les assurances sociales n'existent pas. Les premières lois sociales apparaissent à la fin du XIXème siècle (retraite des mineurs en 1894, lois sur les accidents du travail en 1898).

La loi sur les Retraites ouvrières et paysannes est votée le 05 avril 1910. Ce système par capitalisation est vite rebaptisé « retraite pour les morts » puisque l'âge de départ est fixé à 65 ans quand l'espérance de vie des ouvriers dépasse à peine les 50 ans.



Affiche « La retraite pour les morts » CGT 1910

Enfin, faut-il le rappeler, c'est en 1945 qu'est créée la Sécurité Sociale.



Affiche Sécurité Sociale 1945

Mais chaque fois que les travailleurs arrachent une avancée, le patronat tente par tous les moyens de la reprendre. Déjà nous avons subi de nombreux reculs : salaires insuffisants, report de l'âge de départ en retraite, augmentation des cadences entraînant souvent accidents et maladies professionnelles, etc. A cela, il faut ajouter : mise à mal et privatisation des services publics (Poste, Energie, Santé, etc.), attaques incessantes contre la Sécu et la Retraite par répartition, réduction drastique des Conseils de Prud'hommes et de leurs moyens... La liste est loin d'être exhaustive.

Alors, décidément oui, c'est bien au XIXème siècle qu'ils veulent nous ramener !

Catherine Fourcade

Collectif du Cher de l'IHS CGT Centre Val-de-Loire